Commune de La Sonnaz

Assemblée communale ordinaire du 17 décembre 2024

Président: **M. Denis Grandgirard**, Syndic

Participants: 46 personnes ayant le droit de vote

: 4 auditeurs libres

A 20h00, **M. Denis Grandgirard**, Syndic, ouvre la séance en souhaitant la cordiale bienvenue aux personnes présentes.

M. le Président signale que les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal et prie les citoyens d'énoncer leur nom et leur prénom au début de chaque intervention.

Conformément à l'article n° 12 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, l'assemblée a été convoquée par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg, par l'envoi d'un tout-ménage à la population et par affichage au pilier public.

Tous les éléments en lien avec le tractanda ont été publiés sur le site internet de la commune. Ils étaient également à disposition au bureau communal, durant les heures d'ouverture.

M. le Président procède à la désignation des scrutateurs :

- M. Philippe Maridor (Cormagens)
- M. Christoph Iseli (Lossy)

L'assemblée peut valablement délibérer.

En préambule de cette assemblée, **M. le Président** tient à souhaiter la bienvenue à Mme Marie Humbert, nouvelle administratrice des finances, qui entrera en fonction au 1^{er} janvier 2025.

Il tient également, au nom du Conseil communal, à adresser ses chaleureux remerciements à Mme Magali Bossy, administratrice des finances auprès de la commune de Grolley, qui est venue en renfort au bureau communal depuis le mois de juillet 2024, suite à l'absence prolongée pour maladie de l'ancienne administratrice des finances, Mme Sandra Robatel. Il remercie également Mme Chantal Sottas qui a accepté, malgré son départ à la retraite, de donner encore un peu de son temps à la commune. Pour terminer, il remercie la secrétaire communale Mme Monica Zurkinden et la secrétaire adjointe Mme Sylvie Cottier, qui ont été confrontées à une période stressante. Elles ont tout mis en œuvre pour assumer la surcharge de travail suite à ce départ et déployé toute leur énergie pour satisfaire au mieux aux demandes de la population. Il prie l'assemblée de les applaudir chaleureusement.

M. le Président procède à la lecture du tractanda.

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 21.05.2024
- 2. Présentation générale du budget 2025
- 3. Coefficients et taux d'impôt
- 3.1 Modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 79 cts à 76 cts pour les années 2025 et 2026 de l'impôt cantonal de base
- 3.2 Préavis de la commission financière
- 3.3 Approbation
- 4. **Budget 2025**
- 4.1 Budget de résultats
 - A) Présentation détaillée
 - B) Rapport et préavis de la commission financière
- 4.2 Budget des investissements
- 4.2.1 Crédit d'investissement en vue de l'augmentation du débit souscrit auprès du CEFREN (Consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et des communes voisines)
- 4.2.2 Crédit d'étude pour la protection et la revitalisation du ruisseau des Riaux
- 4.2.3 Crédit d'investissement pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur le toit du futur accueil extrascolaire à Lossy
- 4.2.4 Crédit d'étude pour l'aménagement et le fonctionnement de la place extérieure du complexe scolaire à Lossy
- 4.3 Vote global du budget de résultats et des investissements 2025
- 5. Adoption de la modification des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français
- 6. Adoption de la révision partielle des statuts du CEFREN (Consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et des communes voisines)
- 7. **Divers**

1. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 21 MAI 2024

Le procès-verbal ne sera pas lu. Il était disponible sur le site internet de la commune ainsi qu'au bureau communal durant les heures d'ouverture.

Aucune remarque n'étant formulée, **M. le Président** soumet le procès-verbal du 21 mai 2024 à l'approbation de l'assemblée.

Au vote à main levée, le procès-verbal de l'assemblée communale du 21 mai 2024 est approuvé à l'unanimité.

Pour: 46 Contre: 0 Abstention: 0	
----------------------------------	--

2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET 2025 (AVANT LA BAISSE D'IMPÔT)

Par M. Frédéric Mauron, responsable des finances

Le budget 2025 présente un déficit de **CHF 28'641.00**, <u>avant la proposition de la baisse du coefficient d'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques (point 3 du tractanda)</u> soit un total de charges de CHF 5'719'175.00 et des produits de CHF 5'690'534.00 Ce résultat découle principalement de l'augmentation des différentes charges liées.

L'assemblée ne formule aucune remarque.

3. COEFFICIENTS ET TAUX D'IMPÔT

Par M. Frédéric Mauron, responsable des finances

3.1 Modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques

Lors de la dernière Assemblée communale du 21 mai 2024, les citoyens présents ont souhaité que le Conseil communal propose une diminution du coefficient d'impôt et/ou de la contribution immobilière pour le budget 2025. Durant la préparation du budget 2025, le conseil communal a évalué cette proposition en tenant compte de la situation financière actuelle de la commune, des futurs investissements prévus et de la capacité financière de la commune. Une diminution de la contribution immobilière n'a pas été retenue par le conseil communal. Toutefois, le Conseil communal propose de diminuer le coefficient d'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 3 cts soit de 79 cts à 76 cts pour une durée limitée à 2 ans. Cette modification implique une diminution des recettes fiscales de CHF 130'000.00 sur le budget 2025. En cas d'acceptation par l'assemblée communale de cette modification, le coefficient d'impôt pour l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques sera fixé comme suit : 2025 à 76 cts, 2026 à 76 cts et 2027 à 79 cts.

L'assemblée ne formule aucune remarque.

- 3.2 Préavis de la commission financière
- **M. Laurent Gassmann, Président de la commission financière**, fait lecture de son rapport et propose à l'assemblée communale d'approuver la modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques, tel que présenté par le Conseil communal, considérant que cette baisse est tout-à-fait soutenable.
- 3.3 Approbation
- **M. le Président** soumet la modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques à l'approbation de l'assemblée.

Au vote à main levée, la modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques est approuvée à la majorité.

Pour : 45	Contre: 1	Abstention: 0	Blanc : 0
-----------	-----------	---------------	-----------

4. BUDGET 2025 (APRÈS LA BAISSE D'IMPÔT)

Par M. Frédéric Mauron, responsable des finances

4.1 Budget de résultats

Après l'acception de la baisse d'impôt de 3 cts sur le revenu et la fortune des personnes physiques, le budget 2025 présente un déficit de **CHF 158'641.00**, soit un total de charges de <u>CHF 5'719'175.00</u> et des produits de CHF 5'660'534.00. Ce résultat découle principalement des éléments suivants :

- Baisse du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques
- Diverses charges liées sur lesquelles la commune ne dispose d'aucune marge de manœuvre
- Augmentation des séances du Conseil communal pour CHF 13'000.00

- ❖ Mise en place d'un nouveau site internet, d'un guichet virtuel et installation de nouveaux programmes informatiques pour le fonctionnement de l'administration pour un montant de CHF 17'000.00
- Remplacement de divers ordinateurs, imprimantes et achat d'écrans tactiles pour l'école pour CHF 35'000.00
- ❖ Salaire du personnel d'appui en soutien aux classes du cercle scolaire avec un effectif élevé pour CHF 13'000.00
- ❖ Divers aménagements extérieurs pour l'école (place de jeux pour l'école maternelle et pose d'une paroi coupe-vent sous le préau) pour CHF 19'500.00
- Installation de panneaux phoniques dans deux salles de classe pour CHF 7'000.00
- Charges en lien avec le nouvel accueil extrascolaire à Lossy pour CHF 10'750.00
- ❖ Augmentation des charges liées aux écoles spécialisées pour CHF 16'500.00
- ❖ Augmentation des charges liées à la santé pour CHF 15'480.00
- ❖ Augmentation des charges liées aux institutions pour personnes handicapées ou inadaptées pour CHF 17'900.00
- Augmentation des charges liées aux structures d'accueils extra familial de jour pour CHF 40'400.00
- Augmentation des charges liées au trafic régional pour CHF 10'600.00
- ❖ Remplacement d'une armoire de commande et du système des modules de la station de pompage pour CHF 15'200.00
- ❖ Augmentation de notre participation à la déchetterie de Belfaux pour CHF 5'300.00
- ❖ Augmentation de notre participation aux infrastructures régionales (ARS) pour CHF 10'200.00

L'assemblée ne formule aucune remarque.

- A) Rapport et préavis de la commission financière
- **M. Laurent Gassmann, Président de la commission financière**, fait lecture de son rapport et propose à l'assemblée communale, d'approuver le budget de résultats 2025 qui se solde par un résultat légèrement déficitaire de **CHF 158'641.00**, soit 2.85% des revenus du budget.
- B) Approbation
- **M. le Président** soumet le budget de résultats 2025, présentant un excédent de charges de CHF 158'641.00 à l'approbation de l'assemblée.

Au vote à main levée, le budget de résultats 2025 qui présente un déficit de CHF 158'641.00 est approuvé à l'unanimité.

Pour : 46	Contre : 0	Abstention: 0	Blanc : 0

4.2 Budget des investissements 2025

Le budget des investissements 2025, composé d'anciens et de nouveaux investissements soumis à l'approbation de l'assemblée communale, présente un déficit de **CHF 2'128'800.00**, soit un total de charges de <u>CHF 2'283'900.00</u> et des produits de CHF 155'100.00.

4.2.1 Crédit d'investissement de CHF 270'000.00

Augmentation du débit souscrit auprès du CEFREN

Par M. Denis Schwab, responsable des eaux

La commune de la Sonnaz dépend complètement du CEFREN pour son approvisionnement en eau potable.

Actuellement, le débit souscrit (DSC) par la commune de La Sonnaz auprès du CEFREN se monte à 373 l/min. Une évaluation menée par le CEFREN et la commune de La Sonnaz montre que le DSC ne suffira plus à couvrir les besoins de la commune à terme et qu'il est nécessaire de procéder à une augmentation du DSC à 560 l/min. pour les raisons suivantes :

- Changements climatiques (sécheresses prolongées qui rendent certaines ressources communales insuffisantes lors des besoins maximaux ou pollution des nappes phréatiques lors de pluies intenses)
- ❖ Développement démographique et économique (besoins en eau accrus ou ressources rendues inutilisables en raison de la densification du territoire bâti − périmètre de protection plus garanti)
- Conditions plus sévères à respecter pour la production et la fourniture d'eau potable (par exemple : teneur en Chlorothalonil tolérée drastiquement plus faible).

Le prix d'achat des DSC supplémentaires se monte à CHF 250'000.00. Selon l'art. 33 des statuts du CEFREN, la participation d'une commune au capital social reflète son débit souscrit. Dès lors, notre participation au capital social du CEFREN augmente de CHF 20'000.00.

L'investissement sera financé de la manière suivante :

Coût total du projet		CHF 270'000.00
Financement de la dépense	Emprunt bancaire: 2%	CHF 5'400.00
Durée des charges financières	33 1/3 ans	
Amortissement annuel	3%	CHF 8'100.00
Intérêts annuels (emprunt)		CHF 5'400.00
Total des charges financières		CHF 13'500.00

L'assemblée ne formule aucune remarque.

- A) Rapport et préavis de la commission financière
- **M. Laurent Gassmann, Président de la commission financière**, fait lecture de son rapport et propose à l'assemblée communale, d'approuver l'investissement de CHF 270'000.00 relatif à l'augmentation du débit souscrit auprès du CEFREN, estimant que les charges y relatives sont supportables.
- B) Approbation
- **M. le Président** soumet l'investissement de CHF 270'000.00 relatif à l'augmentation du débit souscrit auprès du CEFREN à l'approbation de l'assemblée.

Au vote à main levée, l'investissement de CHF 270'000.00 pour l'augmentation du débit souscrit auprès du CEFREN est approuvé à l'unanimité.

Pour : 46	Contre : 0	Abstention: 0	Blanc : 0
-----------	------------	---------------	-----------

4.2.2 Crédit d'étude de CHF 40'000.00

Protection et revitalisation du ruisseau des Riaux

Par M. Denis Schwab, responsable des eaux

Ce dossier a été volontairement laissé de côté, pour la simple et bonne raison que les subventions pour ce type de travaux se situeront à hauteur de 80-90% à partir de 2025, en lieu et place des 50% actuels.

Pour rappel, une étude préliminaire du cours d'eau en question avait été menée conjointement avec le bureau d'ingénieur RWB en partenariat avec Biotec biologie SA. Le Conseil communal propose de poursuivre cette collaboration pour traiter les mesures préconisées dans le cadre de l'étude préliminaire. A noter également que les lignes directrices du rapport ont été validées par le Service de l'Environnement. Les coûts du projet tel que présenté ainsi que les honoraires y relatifs sont également subventionnés à hauteur de 80-90%, selon les informations communiquées par le SEn.

Les principaux objectifs de cette étude sont d'identifier et cibler les problèmes d'inondation et d'évaluer sommairement l'état du milieu naturel ainsi que de déterminer les coûts de réalisation et le taux exact des subventions octroyées.

Le projet traitera notamment des éléments suivants :

- Revitalisation du ruisseau des Riaux sur un linéaire d'environ 210 mètres
- Etude de variantes pour le passage agricole existant sur demande du Sen
- Reprofilage et stabilisation des berges pour le méandre en « Z »
- Etude de variantes pour le reprofilage du méandre en « Z » sur demande du Sen.

Le crédit d'étude sera financé de la manière suivante :

Coût total du projet		CHF 40'000.00
Financement de la dépense	Par les liquidités courantes	CHF 20'000.00
	Par les subventions cantonales	CHF 20'000.00
Durée des charges financières	10 ans	
Amortissement annuel	10%	CHF 4'000.00
Intérêts annuels (fonds propres)		CHF 0.00
Total des charges financières		CHF 4'000.00

La parole est donnée à l'assemblée :

- **M. François Bovigny** souhaite obtenir des explications complémentaires sur les montants des subventions octroyées dans le cadre de ce projet.
- **M. Denis Schwab** répond que si le crédit d'étude est approuvé et que l'investissement est bien réalisé, alors la subvention octroyée devrait se situer entre 80-90%, selon la décision qui sera rendue par le canton. Si l'assemblée communale, une fois l'étude menée par le bureau d'ingénieurs, fait le choix de refuser l'investissement pour la réalisation des travaux, alors le canton participera tout-de-même financièrement à hauteur de CHF 20'000.00 pour les coûts qu'aura engendré ladite étude.

- A) Rapport et préavis de la commission financière
- **M. Laurent Gassmann, Président de la commission financière**, fait lecture de son rapport et propose à l'assemblée communale, d'approuver le crédit d'étude de CHF 40'000.00 relatif à la protection et la revitalisation du ruisseau des Riaux, estimant que les charges y relatives sont supportables et quelles peuvent être financées par les liquidités courantes.

B) Approbation

M. le Président soumet le crédit d'étude de CHF 40'000.00 relatif à la protection et la revitalisation du ruisseau des Riaux à l'approbation de l'assemblée.

Au vote à main levée, le crédit d'étude de CHF 40'000.00 pour la protection et la revitalisation du ruisseau des Riaux est approuvé à la majorité.

Pour: 45 Contre: 0 Abstention: 1 Blanc: 0

4.2.3 Crédit d'investissement de CHF 65'000.00

Panneaux solaires photovoltaïques sur le toit du futur accueil extrascolaire à Lossy

Par M. Jean-Daniel Guisolan, responsable de la formation et de l'AES

Le Conseil communal propose de recouvrir entièrement le toit du futur accueil extrascolaire-salle communale de panneaux solaires photovoltaïques, cette démarche s'inscrivant dans un des trois piliers de la transition énergétique.

96 panneaux seront installés, pour une production annuelle de 42'500 kWh. Le choix de recouvrir entièrement le toit repose essentiellement sur la possibilité, dès 2026, d'autoconsommer une très grande partie de ce qui sera produit. La commune pourra dès lors bénéficier du RCP virtuel (regroupement de consommation propre) permettant une autoconsommation entre les bâtiments scolaires, l'administration et l'accueil extrascolaire.

De plus, la pose d'une batterie d'une capacité de stockage de 20.7 kWh permettra de stocker l'électricité produite à partir du milieu de la journée et de l'utiliser ultérieurement.

Coût total du projet		CHF 65'000.00
Financement de la dépense	Par les liquidités courantes	CHF 65'000.00
Durée des charges financières	20 ans	
Amortissement annuel	5%	CHF 3'250.00
Intérêts annuels (fonds propres)		CHF 0.00
Total des charges financières		CHF 3'250.00

La parole est donnée à l'assemblée.

M. François Bovigny demande si la commune a déjà estimé l'économie engendrée en une année avec cette autoconsommation.

- **M. Jean-Daniel Guisolan** répond qu'il est difficile de faire une réelle projection aujourd'hui mais que la batterie devrait permettre une économie d'environ CHF 2'500.00/an.
- **M. le Président** précise encore qu'avec l'entrée en vigueur de la RCP, la commune pourra à l'avenir alimenter les bâtiments situés à proximité du complexe scolaire, alors qu'à l'heure actuelle, seule la bâtisse où sont installés les panneaux solaires peut bénéficier de la production. Indéniablement, la commune tirera un bénéfice de cette installation, toutefois les chiffres pourront être clairement communiqués une fois qu'elle deviendra opérationnelle.
- A) Rapport et préavis de la commission financière
- **M. Laurent Gassmann, Président de la commission financière**, fait lecture de son rapport et propose à l'assemblée communale, d'approuver l'investissement de CHF 65'000.00 relatif à la pose de panneaux solaires photovoltaïques sur le toit du futur accueil extrascolaire à Lossy, estimant que les charges y relatives sont supportables et quelles peuvent être financées par les liquidités courantes.

B) Approbation

M. le Président soumet l'investissement de CHF 65'000.00, relatif à la pose de panneaux solaires photovoltaïques sur le toit du futur accueil extrascolaire à Lossy à l'approbation de l'assemblée.

Au vote à main levée, l'investissement de CHF 65'000.00 pour la pose de panneaux solaires photovoltaïques sur le toit du futur accueil extrascolaire est approuvé à l'unanimité.

Dour i 46	Contro I O	Abstantian . O	Plane L O
Pour : 46	Contre : 0	Abstention: 0	Blanc: 0

4.2.4 Crédit d'étude de CHF 6'200.00

Aménagement et fonctionnement de la place extérieure du complexe scolaire à Lossy

Par M. Lionel Jordan, responsable des routes

La place de l'école de Lossy pose aujourd'hui différents problèmes d'organisation générale et de sécurité pour les élèves. Pour assurer le transport entre les domiciles et l'école, deux bus scolaires circulent et doivent pouvoir manoeuvrer sur la place sans aucune gêne. Le Conseil communal souhaite trouver une solution d'aménagement fonctionnelle permettant de faire cohabiter, sur la place de l'école ou à proximité immédiate, les fonctions de desserte par les bus scolaires et la dépose-minute, tout en assurant la sécurité des écoliers.

De plus, avec le projet de construction du nouvel accueil extrascolaire et de la salle communale, un certain nombre de cases de stationnement devra être assuré, ainsi que pour l'administration communale.

Coût total du projet		CHF 6'200.00
Financement de la dépense	Par les liquidités courantes	CHF 6'200.00
Durée des charges financières	20 ans	
Amortissement annuel	5%	CHF 310.00
Intérêts annuels (fonds propres)		CHF 0.00
Total des charges financières		CHF 310.00

L'assemblée ne formule aucune remarque.

- A) Rapport et préavis de la commission financière
- **M. Laurent Gassmann, Président de la commission financière**, fait lecture de son rapport et propose à l'assemblée communale, d'approuver le crédit d'étude de CHF 6'200.00 relatif à l'aménagement et au fonctionnement de la place extérieure du complexe scolaire à Lossy, estimant que les charges y relatives sont supportables et quelles peuvent être financées par les liquidités courantes.
- B) Approbation

M. le Président soumet le crédit d'étude de CHF 6'200.00 relatif à l'aménagement et au fonctionnement de la place extérieure du complexe scolaire à Lossy à l'approbation de l'assemblée.

Au vote à main levée, le crédit d'étude de CHF 6'200.00 pour l'aménagement et le fonctionnement de la place extérieure du complexe scolaire à Lossy est approuvé à l'unanimité.

Pour: 46 Contre: 0 Abstention: 0 Blanc: 0

- 4.3 Vote global du budget des investissements 2025
- A) Rapport et préavis de la commission financière
- M. Laurent Gassmann, Président de la commission financière, fait lecture de son rapport et propose à l'assemblée communale, d'approuver le budget des investissements 2025, tel que présenté par le Conseil communal et qui présente un excédent de charges de CHF 2'128'800.00.
- B) Approbation
- **M. le Président** soumet le budget des investissements 2025 qui se solde par un déficit de CHF 2'128'800.00 à l'approbation de l'assemblée.

Au vote à main levée, le budget des investissements 2025 qui présente un excédent de charges de CHF 2'128'800.00 est approuvé à l'unanimité.

Pour : 46	Contre: 0	Abstention: 0	Blanc: 0

5. ADOPTION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION DU CYCLE D'ORIENTATION DE LA SARINE-CAMPAGNE ET DU HAUT-LAC FRANÇAIS.

Par M. Jean-Daniel Guisolan, responsable de la formation

Les statuts ne sont pas lus. Ils étaient disponibles sur le site internet de la commune ainsi qu'au bureau communal durant les heures d'ouverture.

En complément à la construction du CO de Givisiez et de l'assainissement du CO de Marly, les principales orientations identifiées visent à exploiter pleinement le potentiel des sites existants pour répondre aux besoins prévus d'ici 2030-2035 ; on peut notamment citer à ce titre un agrandissement du CO de Pérolles et un réaménagement des locaux du CO de Sarine Ouest.

Actuellement, la limite d'endettement est établie à 100 millions de francs. Au 31 décembre 2023, l'endettement net s'élève à CHF 28'895'227.00. Ce montant est calculé en prenant l'ensemble des dettes bancaires (à court, moyen et long termes) soustraites des disponibilités.

La mise à jour des coûts de ces deux projets majeurs contraint le Comité de direction à revoir le montant de 125 millions de francs (qui avait été fixé pour la proposition de modifications statutaires de décembre 2022) à 150 millions, sans quoi la marge de manœuvre pour faire face à un pic prévu en 2029 sera très restreinte.

Les modifications principales portent sur les articles suivants des statuts :

PROPOSITION DE MODIFICATION 1:

Emprunt de l'association (art. 39 des statuts)

Afin de contenir les coûts d'assainissement du CO de Marly et la construction du CO de Givisiez, tout en répondant aux besoins actuels en matière d'entretien, de rénovation et de potentielles extensions des bâtiments existants, le Comité de direction recommande de relever la limite d'endettement à 150 millions de francs.

PROPOSITION DE MODIFICATION 2:

Composition du comité de Direction (art. 16 des statuts)

Avec la construction d'un nouveau CO dans la commune de Givisiez, cette dernière devient de facto une commune siège comme défini à l'article 16 al. 1 des statuts. Comme les statuts précisent que les communes siège disposent d'un siège au Comité de direction, celui-ci passe de 12 à 13 membres. Un toilettage de l'article en question s'impose en conséquence. Le Comité de direction propose de ce fait d'accepter la modification de l'article 16 al. 1 des statuts.

CONCLUSION ET ENTREE EN VIGUEUR:

A l'occasion de l'Assemblée du 2 mai 2024, les délégués de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français ont adoptés les modifications des statuts de cette Association. L'entrée en vigueur de ces modifications sera effective au 1er janvier 2025. Ces modifications doivent également être soumises à l'approbation des différents législatifs des communes membres. Elles devront être approuvées par les trois quarts des communes représentant les trois quarts de la population. Après quoi, les modifications devront encore être validées par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF).

L'assemblée ne formule aucune remarque.

- A) Rapport et préavis de la commission financière
- **M. Laurent Gassmann, Président de la commission financière**, fait lecture de son rapport et propose à l'assemblée communale d'approuver la modification de l'article 39 des statuts de l'association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français visant à augmenter la limite d'endettement à 150 millions de francs.

B) Approbation

Modification de l'art. 39 des statuts

M. le Président soumet la modification de l'article 39 des statuts de l'association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français visant à augmenter la limite d'endettement à 150 millions de francs à l'approbation de l'assemblée.

Au vote à main levée, la modification de l'art. 39 des statuts de l'association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français visant à augmenter la limite d'endettement à 150 millions de francs est approuvée à la majorité.

Tour 145 Control of Absternation 1		Pour : 45	Contre: 0	Abstention: 1	Blanc : 0
------------------------------------	--	-----------	-----------	---------------	-----------

B) Approbation

Modification de l'art. 16 des statuts

M. le Président soumet la modification de l'article 16 des statuts de l'association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français visant à modifier la composition du comité de direction à l'approbation de l'assemblée.

Au vote à main levée, la modification de l'art. 16 des statuts de l'association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français visant à modifier la composition du comité de direction est approuvée à l'unanimité.

Pour: 46 Contre: 0 Abstention: 0 Blanc: 0	
---	--

6. ADOPTION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU CONSORTIUM POUR L'ALIMENTATION EN EAU DE LA VILLE DE FRIBOURG ET DES COMMUNES VOISINES

Par M. Denis Schwab, responsable des eaux

Les statuts ne sont pas lus. Ils étaient disponibles sur le site internet de la commune ainsi qu'au bureau communal durant les heures d'ouverture.

Le CEFREN est la plus ancienne association de communes du canton. Ses statuts, rédigés en 1963, ont été modifiés à plusieurs reprises.

Lors de l'assemblée communale du mois de décembre 2023, les citoyens présents ont accepté une première révision des statuts.

Toutes les dispositions ont ainsi été remises à jour, à deux exceptions : celles régissant la composition de l'Assemblée des délégués et celle du comité de direction.

Cette option de ne pas les modifier dans un premier temps et de les revoir dans un second temps, découle du fait que l'organisation devait obligatoirement être revue à l'arrivée des nouvelles communes membres.

En effet, l'acceptation de nouveaux membres nécessite une nouvelle modification des statuts, laquelle permettra de revoir la répartition des sièges au comité de direction et la représentation au sein de l'Assemblée des délégués en fonction du nombre de nouveaux membres.

La révision partielle des statuts porte donc sur les éléments suivants :

- L'acceptation de 8 nouveaux membres
- L'adaptation des deux organes décisionnels
- L'adaptation rédactionnelle sur quelques articles sans changements de fonds

La parole est donnée à l'assemblée :

A) Approbation

M. le Président soumet la modification partielle des statuts du Consortium de l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et des communes voisines à l'approbation de l'assemblée.

Au vote à main levée, la modification des statuts du Consortium de l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et des communes voisines est approuvée à la majorité.

Pour: 45 Contre: 0 Abstention: 1 Blanc: 0

5. DIVERS

La parole est donnée à l'assemblée.

5.1 Limitation de la circulation sur le territoire communal

Mme Laure Dutoit demande si le Conseil communal s'est sérieusement penché sur la demande formulée par M. Gabriel Bovigny lors de la précédente assemblée communale, à savoir de trouver une alternative afin de limiter au maximum le trafic sur la commune, en installant par exemple des bornes en certains endroits, à certaines heures.

- **M. le Président** répond que la commune a déjà eu des contacts avec le service de la mobilité et qu'elle étudie la possibilité de mettre l'ensemble de son territoire en bordiers autorisés. Les informations reçues sont encore à prendre avec beaucoup de prudence. Le Conseil communal n'est qu'au début de son analyse, il faut s'attendre malgré tout à ce que les négociations soient longues et compliquées. Il est clair que cette mesure permettrait de régler définitivement la problématique des pendulaires.
- **M. Lionel Jordan** précise que le bureau d'ingénieurs Team+ sera mandaté au début de l'année 2025 pour procéder à une analyse. Ce bureau avait déjà fait un travail immense pour élaborer un concept de circulation globale sur le territoire. Il connaît donc très bien le sujet. Des informations beaucoup plus détaillées pourront être apportées lors de la prochaine assemblée du mois de mai 2025.
- **M. le Président** fait savoir encore que la commune d'Oleyres a procédé à une fermeture de route en direction de la commune de Misery pour limiter la circulation, à certaines heures de la journée. Toutefois, cette mise en place implique également des contraintes pour les habitants qui ne disposent d'aucun passe-droit et qui doivent aussi se conformer aux mesures mises en place. De ce fait, il est important de prendre le temps de bien étudier la situation pour pouvoir trouver la bonne alternative.

Mme Laure Dutoit tient à remercier le Conseil communal pour avoir restaurer le passage à piétons à Formangueires. Les enfants sont ainsi plus en sécurité sur le chemin de l'école.

- **M. François Bovigny** s'amuse de cette situation. Lors de la mise en place de la zone 30 de la route communale des Noyers, la commune avait eu l'obligation de supprimer ce passage à piétons suite à une exigence formulée par le canton et maintenant elle a l'autorisation de le rétablir.
- **M. Denis Grandgirard** répond que la commune a fait ce choix pour répondre à une demande insistante des parents, mais que ce passage n'a pas été légalisé par le canton. Tant que le service de la mobilité n'exigera pas sa suppression, il restera en place.

5.2 Déchetterie de Belfaux - Horaires

Mme Arlinda Rexhaj demande si des discussions ont déjà eu lieu avec la commune de Belfaux pour éventuellement élargir les horaires d'ouverture de la déchetterie.

- **M. le Président** répond que la commune est malheureusement tributaire de cette déchetterie et qu'elle n'a acucun pouvoir décisionnel sur son fonctionnement.
- **M. Lionel Jordan** précise qu'il a eu l'occasion d'échanger sur ce point avec le conseiller communal responsable de la gestion des déchets à Belfaux et qu'il estime que les habitants sont déjà bien desservis. De ce fait, il n'est pas envisagé dans l'immédiat d'apporter des modifications aux horaires.

5.3 Ouverture de l'accueil extrascolaire AES à Lossy

Mme Laure Dutoit demande si l'accueil extrascolaire AES ouvrira bien à la rentrée 2025.

M. le Président lui répond que oui, mais que pour l'heure, le dossier est toujours en cours d'examen au canton en vue de la délivrance du permis de construire.

5.4 Travaux d'entretien sur le réseau routier

- **M. Ali Curty** remercie le Conseil communal pour les travaux d'entretien effectués le réseau routier et notamment à Lossy. Toutefois, il regrette le manque d'information à la population, ce d'autant plus que la circulation a vraiment subi des perturbations tout au long du chantier.
- **M. Lionel Jordan** répond qu'effectivement les habitants n'ont pas pu recevoir les informations à temps, du fait que l'entreprise chargée des travaux a informé la commune de son passage beaucoup trop tardivement, ne permettant ainsi pas l'envoi d'un tout-ménage à la population. Dès que possible, des informations ont été communiquées par le biais du site internet et de l'application i-Sarine. Il s'excuse au nom de la commune pour tous les désagréments occasionnés.
- **M. le Président** tient encore à préciser que la commune a toujours eu pour habitude de travailler avec l'entreprise Implenia qui était implantée à Fribourg et qui faisait du bon travail. Pour ces travaux, c'est la firme basée à Neuchâtel qui est intervenue. A l'avenir, la commune ne travaillera plus qu'avec des entreprises fribourgeoises, en raison de la proximité.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie les participants pour le bon déroulement des débats et
invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié. Il en profite également pour souhaiter à toutes et tous de très belles
fêtes de Noël ainsi qu'une belle et heureuse nouvelle année 2025.

La séance est close à 21h15.

La Secrétaire communale : Le Syndic :

Monica Zurkinden Denis Grandgirard